

Sujet Histoire du droit

Par **Etudiantdroit01**, le 17/06/2013 à 17:55

Bonjour à tous,

J'ai un sujet en histoire du droit qui m'embête un peu et j'aimerais savoir ce que vous pensez de mon plan. Le sujet est: La restauration du pouvoir monarchique du Moyen-Age à l'Ancien régime inclus.

Voici mon plan (approximatif)

I- pas encore trouvé mais en gros c'est le développement du pouvoir monarchique

A - L'essor de la chrétienté sous les carolingiens

Ici je voulais parler du fait qu'après le sacre de Pépin le Bref et de ses fils, Charlemagne va mener des conquêtes dans le monde (Espagne musulmane,..) et devient le seul souverain chrétien -> une forme de pouvoir absolu mais je ne suis pas vraiment sûr de cette sous partie

B - La domestication des autorités parallèles

Ici je voulais dire que le Roi va supprimer au fur et à mesure des institutions qui pourraient lui faire de la concurrence comme le maire du palais, ensuite il va domestiqué le Sénat pour le mettre sous sa surveillance. Il y a aussi les prudents qui sont mis sous tutelle au conseil etc..

II - La restauration explicite du pouvoir

A - L'appropriation du domaine judiciaire

Charlemagne voulait déjà moraliser cette justice mais c'est surtout sous l'Ancien Régime avec la justice retenue du Roi (notamment face aux justices féodales et ecclésiastiques)

B - La souveraineté en expansion du Roi

Aussi bien sur le plan national qu'international. Le roi se détache de l'empereur et du pape avec différents textes (sanction de Bourges, Concordat de Bologne..)

Voilà, c'est encore un brouillon mais qu'en pensez vous ?

Par **sankuta41**, le 18/06/2013 à 17:39

Bonjour, je ne suis qu'étudiante mais a priori mon plan aurait ressemblé au votre.
Il faut sans doute bien insister sur les thèmes principaux: Le sacre (mise en place et conséquences dans le I), l'absolutisme (avec ses nuances) dans le II.
Bonne journée.

Par **Etudiantdroit01**, le **18/06/2013** à **20:26**

Bonsoir, merci pour cette rapide réponse !

Effectivement j'ai hésité pour le sacre, trouvant que ça ne serait pas tellement dans le sujet mais après mûres réflexions je pense le mettre !

Après je voulais parler des limites de l'absolutisme sous l'Ancien Régime mais je ne sais pas si je dois le faire à la fin ou dans ma conclusion ! Qu'en penses-tu ?

Par **sankuta41**, le **19/06/2013** à **09:05**

De rien, je sais ce que c'est que la peur du mauvais plan!

En droit en général on ne met pas de conclusion, tu peux mettre l'absolutisme au choix dans disons la deuxième partie de ton II B (si tu comptes peut insister là-dessus et mettre plutôt en avant l'absolutisme lui-même)ou alors lui consacrer ton II B en entier, cela peut apparaître comme une sorte d'ouverture, de limite à ce que tu auras dit avant. Mais attention dans ce dernier cas à bien lier ton II A et ton II B pour que l'ensemble soit cohérent, tu devras avoir le B en tête en rédigeant le A.

Bonne journée.